

lars aux fins d'un nouveau programme important devant entrer en vigueur dans le cadre d'un bill des subsides? En est-il ainsi, ou adoptera-t-on une loi distincte du Parlement ou un amendement à la loi autre qu'à la loi portant affectation de crédits exposant toutes les conditions requises?

M. Kroeger: Ce poste budgétaire autorise l'acquisition de wagons-trémies tout comme des postes du budget général des dépenses autoriseraient d'autres achats ou paiements de capital. On n'a pas l'intention d'adopter une loi distincte au sujet de cet achat.

Le président suppléant: Ce genre de mesure législative soulève des problèmes assez sérieux. Je suis certain que le Parlement aurait beaucoup de questions à poser à ce sujet. Pourquoi fait-on des versements à la Commission canadienne du blé? Pourquoi pas des subventions aux chemins de fer et ainsi de suite? Je soulève la question tout simplement parce que le Comité s'est inquiété de la législation principale faite au moyen d'une loi portant affectation de crédits. Nous nous y sommes opposés avant mais nous n'avons pas eu beaucoup de succès. Dois-je considérer maintenant que nous avons traité de l'Industrie et du Commerce et que nous parlerons maintenant de l'Environnement, à la page 11?

Le sénateur Carter: Je veux poser une question.

Le président suppléant: Sous quel crédit?

Le sénateur Carter: A la page 11, sous la rubrique «Gestion des Pêches et Recherches» il y a un poste de 1,300,000 dollars. D'après les précédentes remarques de M. Drury, \$950,000 proviennent du Fonds des éventualités et seront imputés sur ce montant de 1,300,000 dollars. Est-ce exact?

M. Kroeger: Oui.

Le sénateur Carter: Ce qui ne laisse que \$350,000 pour indemniser les pêcheurs de saumon.

M. Kroeger: Pour la présente année financière.

Le sénateur Carter: Avez-vous une ventilation de ces versements? Savez-vous comment les \$350,000 seront répartis entre les provinces de l'Atlantique?

M. Kroeger: Une ventilation, sur quelle base?

Le sénateur Carter: Par province.

M. Kroeger: Je ne pense pas que nous ayons ce renseignement, sénateur.

Le président suppléant: Il y a eu de nombreuses délibérations à ce sujet au comité de la Chambre. Je peux vous fournir la référence plus tard, sénateur. Je crois que cela s'appliquait surtout à la région de Restigouche et au Nouveau-Brunswick.

M. Kroeger: Cette somme devrait permettre d'indemniser les pêcheurs du Québec et du Nouveau-Brunswick; mais la ventilation précise ne figure pas ici.

Le président suppléant: Ceux de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse également.

Le sénateur Carter: Toutes les provinces de l'Atlantique sont censées bénéficier de ce crédit.

Le sénateur Phillips: Quel est le pourcentage des pêcheurs qui ont reçu des paiements?

M. Kroeger: Nous devons demander ce renseignement au ministère, sénateur.

Le sénateur Carter: Est-il possible de porter ce renseignement au procès-verbal, ou a-t-il été égaré.

Le sénateur Phillips: C'est l'une des choses qui me chiffonnent. Je n'en blâme nullement les témoins. En fait nous en sommes responsables, à cause de la procédure que nous suivons dans nos délibérations. Nous n'avons devant nous que des représentants du Conseil du Trésor. D'après ce qui s'est produit dans le passé, je sais que lorsqu'on promet de nous fournir des renseignements à une date ultérieure, il peut s'écouler de neuf mois à un an avant que nous les obtenions. Nous étudions une prévision supplémentaire plutôt délicate et, à mon avis, il est regrettable que nous n'ayons pas parmi nous des représentants d'autres ministères.

Le président suppléant: Je partage votre opinion, c'est réellement un problème. A propos de ces prévisions supplémentaires, le comité de la Chambre a entendu huit ministres durant plus de douze séances échelonnées sur un mois. Leurs rapports sont volumineux.

Le sénateur Phillips: Je les ai étudiés et je suis toujours insatisfait.

Le président suppléant: Il s'agit de savoir si les membres du comité désirent entreprendre ce genre d'étude. Il y a quelque temps, nous avons décidé d'examiner seulement les chiffres globaux, et de procéder un jour ou l'autre de façon différente en choisissant peut-être un seul ministère pour analyser attentivement son budget. Nous pourrions le faire éventuellement, mais c'est au président, au comité directeur et au comité lui-même d'en décider. Pour l'instant notre comité se réunit normalement une fois, et c'est aux membres de décider si nous devrions procéder différemment. Pour l'instant, je pense que nous ne pouvons que continuer comme nous le faisons. Comme je l'ai dit, le Comité permanent des prévisions budgétaires en général a entendu un certain nombre de ministres.

Avez-vous des questions à poser au sujet des prévisions supplémentaires du ministère des Affaires extérieures? Dans la négative, nous passerons au ministère des Finances, page 15.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de la ventilation par province qui figure à la page 17. Le prêt accordé à Terre-Neuve est de 12 millions de dollars étalé sur trois ans. S'agit-il de 4 millions par an? Autrement dit, cette province peut utiliser en un an la totalité du prêt, ne laissant rien pour les années suivantes, ou bien des limites sont-elles prévues?

M. Kroeger: C'est exact; ce prêt expire en juin 1975. Dans le cas de Terre-Neuve, le montant total pour cette période est de 12 millions de dollars.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je voudrais poser à ce sujet deux ou trois questions aux témoins. Tout d'abord, je voudrais connaître les modalités de remboursement qui sont établies par le ministre des Finances. Si j'obtiens un prêt, je voudrais en connaître le taux d'intérêt, le délai de remboursement et le montant de l'échéance annuelle. Pouvez-vous nous donner des renseignements à ce sujet?

M. Kroeger: Les conditions sont stipulées à la page 17, alinéa b). Vous remarquerez que l'échéance est de 20 ans ou toute autre période moindre que peut fixer le ministre